



Fiscalité professionnelle

Agrément CSN n°201800496

RECTIFICATIONS EN TVA IMMOBILIÈRE, PLUS-VALUES PROFESSIONNELLES ET CHANGEMENTS DE RÉGIMES FISCAUX



Intervenant

Véronique LA DROITTE,
Consultante en fiscalité
professionnelle et privée
depuis 1990

I. Rappel des principes régissant la procédure fiscale

Délai de contrôle de l'administration

Respect des garanties du contribuable par l'administration fiscale

II. Rectifications en matière de TVA « immobilière »

Assujetti agissant en tant que tel

Transmission d'une universalité de biens

Inapplicabilité de la TVA sur marge aux mutations de terrains à bâtir acquis comme terrains d'assiette d'un immeuble bâti

III. Rectifications en matière de plus-values professionnelles

Exonération de plus-value pour les fonds de faible valeur

Exonération de plus-value pour départ à la retraite

Abattement sur les plus-values immobilières

IV. Rectifications relatives aux changements (ou pertes) de régimes fiscaux

Conséquence de la levée d'option du contrat de crédit-bail immobilier pour le preneur, personne physique ou société de personnes

Défiscalisations en matière foncière : conséquences de la donation

SCI soumise à l'IS

Objectifs

Maîtriser les délais et les principes de la procédure fiscale pour mieux accompagner les clients.

Connaître les motifs de contrôles relatifs aux actes pouvant être rédigés par les notaires en matière de fiscalité professionnelle.

Anticiper le contrôle fiscal en préparant les éléments de preuve pour éviter les rectifications ou les contester utilement.

Modalités d'évaluation

Cas pratiques
Quiz de test des connaissances